

# GRAND BELFORT COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

## Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire

### Objet de la délibération

### SÉANCE DU 20 JUIN 2024

N° 2024-55

Adoption du Budget  
Supplémentaire 2024 de  
Grand Belfort  
Communauté  
d'Agglomération - Budget  
Principal, Budgets  
Annexes de l'eau, de  
l'assainissement et du  
Lotissement artisanal  
Les Errues

Le 20 juin 2024, à 19h00, les membres du Conseil, dont le nombre en exercice est de 96, régulièrement convoqués, se sont réunis salle Olivier Barillot, située au 1er étage de l'annexe de l'hôtel de ville et du Grand Belfort Communauté d'Agglomération, rue Frédéric Auguste Bartholdi, sous la présidence de M. Damien MESLOT, Président.

#### Etaient présents :

M. Damien MESLOT, Mme Maryline MORALLET, Mme Marie-Laure FRIEZ, M. Alexandre MANÇANET, M. Rafaël RODRIGUEZ, Mme Delphine MENTRÉ, M. Eric KOEBERLÉ, Mme Florence BESANCENOT, M. Jacques BONIN, Mme Loubna KETFI-CHARIF, M. Philippe CHALLANT, M. Alain PICARD, Mme Marie-France CEFIS, M. Stéphane GUYOD, M. Pierre CARLES, M. Arnaud MIOTTE, Mme Françoise RAVEY, M. Pierre FIETIER, Mme Marianne DORIAN, M. Miltiade CONSTANTAKATOS, M. Joseph ILLANA, M. Laurent DEMESY,

**Andelnans** : M. Bernard MAUFFREY, **Angeot** : M. Michel NARDIN, **Belfort** : Mme Evelyne CALOPRISCO, M. Sébastien VIVOT, Mme Marie-Hélène IVOL, Mme Rachel HORLACHER, Mme Charlene AUTHIER, Mme Marie STABILE, M. Yves VOLA, Mme Marie-Thérèse ROBERT, Mme Nathalie BOUDEVIN, Mme Parvin CERF, M. Brice MICHEL, M. David DIMEY, Mme Corinne CASTALDI, M. Nikola JELICIC, M. Philippe LEGROS, M. Olivier BLOCH, M. René SCHMITT, Mme Annie BAULAY, M. Karel TRAPP, Mme Samia JABER, **Bermont** : M. Pascal GROSJEAN, **Buc** : Mme Edith PETEY, **Charmois** : M. Julien PLUMELEUR, **Châtenois-les-forges** : Mme Marie-Josée BAILLIF, **Cunelières** : M. Henri OSTERMANN, **Danjoutin** : Mme Martine PAULUZZI, M. Pierre GOBERT, **Denney** : Mme Dorothee FERNANDEZ, **Eguenigue** : M. Gérard PAYROU, **Éloie** : M. Eric GILBERT, **Essert** : M. Dominique JEANNIN, Mme Hafida BERREGAD, **Fontenelle** : M. Jean-Claude MOUGIN, **Lagrange** : M. Bernard GUERRE-GENTON, **Larivière** : M. Sylvain RONZANI, **Menoncourt** : M. Michael JÄGER, **Montreux-chateau** : M. Michaël BRUN, **Offemont** : Mme Marie-Line CABROL, **Phaffans** : Mme Christine BAINIER, **Reppe** : M. Olivier CHRETIEN, **Trévenans** : M. Pierre BARLOGIS, **Urcerey** : Mme Marie-France BONNANS-WEBER, **Vézelois** : M. Roland JACQUEMIN.  
M. Hervé UHL (suppléant de Mme Corinne AYMONIER)  
Mme Maria FREMY (suppléante de M. Jean-Paul MOUTARLIER)  
M. Patrick DUMEL (suppléant de M. Michel BLANC)  
Mme Marie-Ange PERREZ (suppléante de M. Jean-François ROUSSEAU)

#### Etaient absents :

M. Samuel DEHMECHE Vice-président - mandataire : Mme Charlene AUTHIER (Belfort)  
M. Thierry BESANÇON Conseiller communautaire délégué - mandataire : M. Joseph ILLANA Conseiller communautaire délégué  
M. Bouabdallah KIOUAS Conseiller communautaire délégué - mandataire : Mme Marianne DORIAN Conseillère communautaire déléguée  
M. Thierry PATTE (Banvillars) - mandataire : Mme Marie-Laure FRIEZ Vice-présidente  
Mme Josiane HAASZ-JUILLARD (Bavilliers) - mandataire : M. Eric KOEBERLÉ Vice-président  
M. Tony KNEIP (Belfort) - mandataire : M. Philippe CHALLANT Vice-président  
M. Jean Marie HERZOG (Belfort) - mandataire : Mme Corinne CASTALDI (Belfort)  
Mme Latifa GILLIOTTE (Belfort) - mandataire : Mme Nathalie BOUDEVIN (Belfort)  
M. François BORON (Belfort) - mandataire : M. Alain PICARD Vice-président  
M. Bastien FAUDOT (Belfort) - mandataire : Mme Samia JABER (Belfort)  
M. Alain TRITTER (Bethonvilliers) - mandataire : M. Alexandre MANÇANET Vice-président  
M. Florian BOUQUET (Châtenois-les-forges) - mandataire : Mme Marie-Josée BAILLIF (Châtenois-les-forges)  
Mme Anne-Claude TRUONG (Cravanche) - mandataire : Mme Evelyne CALOPRISCO (Belfort)  
M. Daniel SCHNOEBELEN (Dorans) - mandataire : M. Pascal GROSJEAN (Bermont)  
M. Jean-Pierre CNUDE (Pérouse) - mandataire : M. Arnaud MIOTTE Conseiller communautaire délégué  
M. Alain SALOMON (Vétrigne) - mandataire : M. Roland JACQUEMIN (Vézelois)  
M. Roger LAUQUIN (Argiésans)  
M. Gérard LORIDAT (Bavilliers)  
Mme Marie-José FLEURY (Belfort)  
Mme Pascale GABILLOUX (Novillard)

M. Dominique RETAILLEAU (Offemont)  
Mme Isabelle SEGURA (Petit-croix)  
M. Bülent KILICPARLAR (Valdoie)  
Mme Marie-Paule MERLET (Valdoie)  
Mme Sabrina MALAPELLE (Valdoie)  
Mme Corinne AYMONIER (Autrechêne) - suppléé(e)  
M. Jean-Paul MOUTARLIER (Chèvremont) - suppléé(e)  
M. Michel BLANC (Lacollonge) - suppléé(e)  
M. Jean-François ROUSSEAU (Roppe) - suppléé(e)

**Secrétaire de séance** : Mme Françoise RAVEY

La séance est ouverte à 19h00 et levée à 22h44.

Direction des Finances

Références : MM/RB/CN/DB/CM  
Code matière : 7.1

***Objet : Adoption du Budget Supplémentaire 2024 de Grand Belfort Communauté d'Agglomération - Budget Principal, Budgets Annexes de l'eau, de l'assainissement et du Lotissement artisanal Les Errues***

**Vu** le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2313-1 ;

Le budget supplémentaire 2024 est un budget correctif intervenant consécutivement à l'adoption du budget primitif 2024, qu'il modifie en recettes comme en dépenses.

Il a pour vocation de :

- Reprendre le résultat de l'exercice antérieur,
- Intégrer les inscriptions budgétaires qui n'ont pas fait l'objet d'une réalisation au cours de l'exercice précédent et dont l'opportunité n'est pas remise en cause,
- Ajuster les inscriptions du budget primitif au regard des premiers mois de l'exercice,
- Inscrire de nouvelles opérations.

Conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales et des instructions comptables M57 et M49,

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**

**DECIDE**

**d'adopter** le budget supplémentaire 2024 pour le budget principal et les budgets annexes de l'Eau, de l'Assainissement et du lotissement Les Errues de Grand Belfort communauté d'agglomération,

**d'approuver** le versement des subventions en procédant à un vote distinct pour les associations qui comptent un membre du Conseil Communautaire soit au sein de leur bureau, soit en qualité de salarié :

- *M. Rafaël RODRIGUEZ ne prend pas part au vote pour le Pôle Véhicule du Futur.*

**d'autoriser** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer avec les associations concernées les conventions adéquates.

Pour	77	
Contre	0	
Suffrages exprimés	77	
Abstentions	5	M. Michel NARDIN, M. Karel TRAPP, Mme Martine PAULUZZI, Mme Hafida BERREGAD, M. Bernard GUERRE-GENTON
Ne prend pas part au vote	5	M. Rafaël RODRIGUEZ, M. René SCHMITT, Mme Annie BAULAY, Mme Samia JABER, M. Bastien FAUDOT

Ainsi délibéré en l'Hôtel de Ville de Belfort et du Grand Belfort Communauté d'Agglomération, le 20 juin 2024 ladite délibération ayant été affichée, par extrait, conformément à l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Pour extrait conforme  
Le Président de la Communauté d'Agglomération  
et par délégation  
Le Directeur Général des services,



La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant la juridiction administrative dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage

Publiée le : 25 juin 2024  
Date de télétransmission : 25 juin 2024  
Identifiant de télétransmission : 090-200069052-20240620-lmc127665A-BF-1-1

# **I. Budget Principal**

## **1. Section de fonctionnement**

### ➤ Reprise du résultat

Conformément à la délibération d'affectation du résultat, la somme de 2 734 712,50 € est inscrite en résultat de fonctionnement reporté (compte 002 recette).

### ➤ Recettes réelles de fonctionnement

Hors reprise du résultat, les recettes réelles de fonctionnement sont ajustées à la hausse pour 1 158 K€ correspondant à :

- L'ajustement des recettes de fiscalité, des dotations et des allocations compensatrices suite à la réception des notifications pour + 1 156 K€ dont :
  - Impôts liés à l'activité économique (CFE, TASCOM, IFER) : + 551 K€
  - Allocations compensatrices : + 275 K€.
  - Rôles supplémentaires : 204 K€
  - Impôts ménages (TH, TFB, TFNB et TEOM) : + 107 K€
  - Dotation Globale de de Fonctionnement : + 52 K€
  - Taxe de séjour : + 30 K€
  - TVA perçu en compensation des suppressions de la TH et de la CVAE : - 43 K€
  - DCRTP : - 22 K€
- L'ajustement de la contribution au SMGPAP pour l'entretien des véhicules du service Déchets Ménagers au titre de l'exercice 2023 pour 20 K€.
- L'ajustement de la subvention du Département au titre du fonctionnement du CRD : - 13 K€
- L'ajustement des recettes liées au camping de l'Etang des Forges pour – 5 K€.

### ➤ Dépenses réelles de fonctionnement

Des dépenses nouvelles sont inscrites à hauteur de 884 K€, dont :

Charges à caractère général (chapitre 011) : - 335 K€. Les principales évolutions sont les suivantes :

- Transfert des frais de maintenance de logiciels au chapitre 65 pour une meilleure imputation comptable des dépenses liées à l'informatique en nuage : - 246 K€.
- Redéploiement de crédits : - 200 K€
- Frais de communication pour la mise en place du Forum H2 : 67 K€
- Frais d'interventions et de maintenance pour logiciels et copieurs : + 34 K€
- Frais d'adhésion à AREHA EST et AMORCE : 2 K€
- Frais de formations des agents : + 31 K€

Charges de personnel (chapitre 012) : + 500 K€

- Une augmentation prévisionnelle de 450 K€ compte tenu de la consommation des crédits constatée et des recrutements effectués depuis le début de l'année.
- Une augmentation prévisionnelle de 50 K€ pour faire face aux recours au service remplacement du centre de gestion.

Atténuation de produits (chapitre 014) : + 204 K€

Remboursement de trop perçus concernant les fractions de TVA nationale perçues en 2023 suite à la suppression de la Taxe d'Habitation (+ 144 K€) et celle de la CVAE (+ 60 K€).

Autres charges de gestion courante (chapitre 65) : + 520 K€

- Transfert des frais de maintenance de logiciels depuis le chapitre 011 (+ 246 K€) pour une meilleure imputation comptable des dépenses liées à l'informatique en nuage (cf. supra)
- Dépense de régularisation suite à modification de l'assiette éligible concernant la recette de l'agence de l'Eau dans le cadre du programme Ecosan 2019 au Burkina Faso (+ 75 K€).
- L'ajustement de la contribution au SMGPAP pour l'entretien des véhicules des différents services au titre de l'exercice 2023 : + 52 K€
- Augmentation des frais d'abonnement à des logiciels : + 75 K€.

Il est également proposé d'approuver l'attribution ou la modification des subventions suivantes :

- Harmonie Municipale de Châtenois les Forges : attribution d'une subvention exceptionnelle de 2 500 €.
- Royal Team : attribution d'une subvention de 20 000 € pour le recrutement d'un entraîneur et de 30 000 € pour l'organisation du Gala Lion Belt en 2025.
- Pôle véhicules du futur : attribution d'une subvention de 23 000 € pour l'organisation du Forum H2.
- Festival des Tourelles : suppression de la subvention de 3 000 € accordée au Budget primitif 2024 suite à l'annulation de l'édition 2024.
- Université de Franche Comté : suppression de la subvention de 1 500 € accordée pour la diffusion du « Mémo du Lycéen » suite à sa prise en charge par le Pôle Métropolitain.

Attribution de subventions dans le cadre des crédits à affecter accordés au Budget Primitif 2024 :

- BGE : attribution d'une subvention de 30 000 € dans le cadre du projet Citelab.
- MEDEF : attribution d'une subvention de 10 000 € pour l'opération de parrainage de retour à l'emploi.
- Association belfortaine de vol moteur : attribution d'une subvention de 5 000€ pour le passage du Tour de France Aérien des Jeunes Pilotes sur l'aérodrome de Belfort-Chaux et le centenaire de l'aéroclub en juillet.
- Association de défense des victimes de l'amiante de Franche-Comté (ADEVAM FC) : attribution d'une subvention de 4 500 € pour l'impression de dépliants sensibilisant aux risques de l'amiante qui seront distribués à l'échelle du Grand Belfort.
- Les Boitchus et le don d'organes : attribution d'une subvention de 1 000 € pour l'organisation des foulées printanières.

**Ces attributions de subventions doivent faire l'objet d'un vote de l'assemblée.**

## **2. Section d'investissement**

### ➤ Reprise du résultat

A la suite de la délibération d'affectation du résultat, la somme de 1 828 341,62 € est inscrite en dépense comme résultat d'investissement reporté (compte 001) et la somme de 9 224 548,01 € au compte 1068 pour constater le besoin de financement liés aux exercices précédents.

Les restes à réaliser d'investissement sont intégrés pour 10,6 M€ en dépenses et 3,2 M€ en recettes.

### ➤ Recettes réelles d'investissement

Hors reprise du résultat, les recettes réelles d'investissement sont ajustées à la hausse pour 1 118 K€.

- Ajustement du montant estimé de FCTVA (+ 564 K€) dont 215 K€ pour le projet nouvelle fourrière avec le SIFOU et 348 K€ pour le projet Eco-campus.
- Subventions attendues : + 600 K€ répartis comme suit :
  - Une subvention de l'Agence de l'eau de 322 K€ pour le projet Goutte Cheneau (en lien avec une inscription équivalente en dépense).
  - Une subvention de 111 K€ versée par le Département pour le projet Passerelle des Sablettes.
  - Augmentation de 53 K€ de la subvention de la Région dans le cadre du contrat Territoire en action pour le projet de rénovation du Granit.
  - Une Dotation de soutien de l'Etat (DSIL) de 55,5 K€ pour l'aménagement d'une piste cyclable dans la ZAIC de Bourogne.
  - Une Dotation de soutien de l'Etat (DSIL) de 47,5 K€ pour la tranche 2 de l'aménagement d'une piste cyclable Pérouse Chèvremont Belfort.
  - Une subvention Fonds vert pour la restructuration du CRD de Châtenois pour 46 K€ (premier acompte de 15 %).
  - Réduction de la subvention FEDER de 85 K€ pour le projet Passerelle des Sablettes.
  - Une subvention de 3 K€ versée par l'Etat visant à la réparation des dommages subis sur la voirie communautaire lors des violences urbaines de l'été 2023.

### ➤ Dépenses réelles d'investissement

Hors reprise du résultat, les dépenses réelles d'investissement progressent de 2 287 K€. Les principales dépenses sont :

- Le financement de la nouvelle fourrière en lien avec le SIFOU : 1 315 K€.
- Le projet de restructuration du site du CRD de Châtenois les Forges bascule du chapitre 21 au chapitre 23 en raison de la pluri annualité du projet.
- Ajustement du projet Goutte Cheneau : + 322 K€.
- Ajustement du projet Canal de la Laiterie : + 322 K€.
- Travaux sur le réseau d'eaux industrielles de Bourogne : 160 K€.
- Achat d'un bâtiment à TANDEM dans le cadre du projet Tiers lieu : 115 K€.
- Achat de trois étangs dans le cadre de mesures compensatoires suite à des ventes ayant impacté des zones humides : 115 K€ (voir délibération spécifique).
- Crédits complémentaires pour la finalisation du projet GFU : + 100 K€.
- Ajustement des acquisitions et renouvellements de logiciels et matériels informatiques : – 78 K€.
  
- Versement de subventions d'investissement : - 93 K€ répartis comme suit :
  - Annulation de la participation au SIFOU pour la nouvelle fourrière suite à modification de l'économie du projet : - 350 K€.
  - Participation versée au Département de la Haute-Saône dans le cadre des travaux sur la RN 1019 entre SEVENANS et HERICOURT : 150 K€.
  - Aire urbaine investissement : 100 K€.
  - Attribution d'une subvention exceptionnelle de 5 000 € à la Fédération de pêche pour l'achat d'un nouveau véhicule.
  - Attribution d'une subvention exceptionnelle de 2 000€ pour l'AAPPMA pour l'achat d'une pompe solaire qui sera installée sur les rives de la Suarcine.

**Ces attributions de subventions doivent faire l'objet d'un vote de l'assemblée**

### **3. Opérations d'ordre**

Diverses opérations d'ordre, équilibrées en dépenses et en recettes, sont inscrites :

- Dotations aux amortissements supplémentaire de 300 K€ (prise en compte du proratas temporis)
- Des écritures d'amortissements de subventions reçues en 2022 et 2023 pour 10 K€.

#### 4. Equilibre des sections

Fiscalité et Dotations	1 156 609,00 €
Recettes réajustées ou nouvelles	1 523,00 €
Recettes d'ordre	10 000,00 €
Résultat de fonctionnement reporté 2023	2 734 712,50 €
<b>Total des recettes de fonctionnement</b>	<b>3 902 844,50 €</b>
Dépenses réajustées ou nouvelles	889 549,00 €
Dépenses d'ordre	300 000,00 €
<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>	<b>1 189 549,00 €</b>
<b>Autofinancement dégagé au profit de la section d'investissement</b>	<b>2 713 295,50 €</b>
Recettes réajustées ou nouvelles	1 118 663,00 €
Recettes d'ordre	300 000,00 €
Excédent de fonctionnement capitalisé	9 224 548,01 €
Restes à réaliser	3 217 759,19 €
<b>Autofinancement dégagé au profit de la section d'investissement</b>	<b>2 713 295,50 €</b>
<b>Total des recettes d'investissement</b>	<b>16 574 265,70 €</b>
Dépenses réajustées ou nouvelles	2 287 500,00 €
résultat d'investissement reporté 2023	1 828 341,62 €
Dépenses d'ordre	10 000,00 €
Restes à réaliser	10 613 965,58 €
<b>Total des dépenses d'investissement</b>	<b>14 739 807,20 €</b>
<b>Besoin de financement (emprunt)</b>	<b>-1 834 458,50 €</b>

Ces inscriptions permettent de réduire l'emprunt prévu lors du budget primitif 2024 de 1 834 458,50 €.



## **II. Budget Annexe de l'Eau**

### **1. Section de fonctionnement**

➤ Reprise du résultat

Conformément à la délibération d'affectation du résultat, la somme de 728 885,15 € est inscrite en résultat de fonctionnement reporté (compte 002 recette).

➤ Recettes réelles de fonctionnement

Ajustement du flux de remboursement du personnel avec le budget Assainissement : + 160 K€.

➤ Dépenses réelles de fonctionnement

Des dépenses nouvelles sont inscrites à hauteur de + 65 K€ et correspondent à :

- Versement d'une indemnité d'imprévision à l'entreprise COLAS : 50 K€.
- Ajustement de la contribution au SMGPAP pour l'entretien des véhicules du service au titre de l'exercice 2023 : + 15 K€.

### **2. Section d'investissement**

➤ Reprise du résultat

A la suite de la délibération d'affectation du résultat, la somme de 1 171 619,21 € est inscrite en dépense comme résultat d'investissement reporté (compte 001) et la somme de 1 486 556,93 € au compte 1068 pour constater le besoin de financement lié aux exercices précédents.

Les restes à réaliser d'investissement sont intégrés pour 1,21 M€ en dépenses et 898 K€ en recettes.

➤ Recettes réelles d'investissement

Les recettes réelles d'investissement sont ajustées à la hausse de 931 K€ pour intégrer des subventions de la part de l'Agence de l'eau au titre :

- Des programmes AEP (Alimentation en Eaux Potables) 2023 et 2024 : + 773 K€.
- Des travaux sur le réseau l'alimentation en eaux potables au niveau du pont Legay + 158 K€.

➤ Dépenses réelles d'investissement

Les dépenses réelles d'investissement progressent de 759 K€ correspondant à :

- Des installations techniques et divers travaux dont des travaux sur l'UPEP : + 709 K€.
- Des organes et matériaux pour les divers réseaux : + 50 K€.

### **3. Opérations d'ordre**

Des opérations d'ordre, équilibrées en dépenses et en recettes, sont inscrites pour des régularisations de frais d'études (40 K€).

#### 4. Equilibre des sections

Recettes réajustées ou nouvelles	160 000,00 €
Résultat de fonctionnement reporté 2023	728 885,15 €
<b>Total des recettes de fonctionnement</b>	<b>888 885,15 €</b>
Dépenses réajustées ou nouvelles	65 287,00 €
<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>	<b>65 287,00 €</b>
<b>Autofinancement dégagé au profit de la section d'investissement</b>	<b>823 598,15 €</b>
Recettes réajustées ou nouvelles	931 665,00 €
Recettes d'Ordre	40 000,00 €
Excédent de fonctionnement capitalisé	1 486 556,93 €
Restes à réaliser	898 527,00 €
<b>Autofinancement dégagé au profit de la section d'investissement</b>	<b>823 598,15 €</b>
<b>Total des recettes d'investissement</b>	<b>4 180 347,08 €</b>
Dépenses réajustées ou nouvelles	759 000,00 €
Dépenses d'Ordre	40 000,00 €
Solde d'investissements reportés 2023	1 171 619,21 €
Restes à réaliser	1 213 464,72 €
<b>Total des dépenses d'investissement</b>	<b>3 184 083,93 €</b>
<b>Besoin de financement (emprunt)</b>	<b>-996 263,15 €</b>

Ces inscriptions permettent de réduire l'emprunt prévu lors du budget primitif 2024 de 996 263,15 €.

### **III. Budget Annexe de l'Assainissement**

#### **1. Section de fonctionnement**

➤ Reprise du résultat

Conformément à la délibération d'affectation du résultat, la somme de 442 928,48 € est inscrite en résultat de fonctionnement reporté (compte 002 recette).

➤ Recettes réelles de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement sont ajustées à la hausse pour 35 K€ correspondant à l'ajustement de la contribution au SMGPAP pour l'entretien des véhicules du service lors de l'exercice 2023.

➤ Dépenses réelles de fonctionnement

Des dépenses nouvelles sont inscrites à hauteur de + 317 K€ et correspondent à :

- Ajustement du flux de remboursement du personnel avec le budget Eau : + 160 K€.
- Augmentation des frais de transport et de traitement des boues : + 150 K€.
- Augmentation des frais de formations : + 5 K€.
- Reversement d'un trop perçu au titre du FCTVA partie fonctionnement (+ 2 K€).

#### **2. Section d'investissement**

➤ Reprise du résultat

A la suite de la délibération d'affectation du résultat, la somme de 419 806,09 € est inscrite en dépense comme résultat d'investissement reporté (compte 001) et la somme de 2 174 601,04 € au compte 1068 pour constater le besoin de financement lié aux exercices précédents.

Les restes à réaliser d'investissement sont intégrés pour 1,87 M€ en dépenses et 118 K€ en recettes.

➤ Recettes réelles d'investissement

Les recettes réelles d'investissement sont ajustées à la hausse de 600 K€ pour intégrer une subvention de l'Agence de l'Eau au titre du programme 2024 de réduction des eaux claires parasites.

➤ Dépenses réelles d'investissement

Les dépenses réelles d'investissement progressent de 1 817 K€ correspondant à :

- 1,1 M€ de travaux supplémentaires sur les réseaux de différentes communes.
- 461 K€ de travaux d'extension ou de renouvellement de réseaux.
- 152 K€ de travaux sur les eaux claires parasites sur la commune de Bavilliers.
- 54 K€ supplémentaires pour l'achat du groupe électrogène.
- 50 K€ de travaux supplémentaires de branchements aux réseaux.

#### **3. Opérations d'ordre**

Diverses opérations d'ordre, équilibrées en dépenses et en recettes, sont inscrites :

- Des régularisations de frais d'études pour 50 K€
- La reprise obligatoire des subventions d'investissement qui ont financé des travaux sur les réseaux (biens amortissables) pour 3 K€

#### 4. Equilibre des sections

Recettes réajustées ou nouvelles	35 139,00 €
Recettes d'ordre	3 000,00 €
Résultat de fonctionnement reporté 2023	442 928,48 €
<b>Total des recettes de fonctionnement</b>	<b>481 067,48 €</b>
Dépenses réajustées ou nouvelles	317 200,00 €
<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>	<b>317 200,00 €</b>
<b>Autofinancement dégagé au profit de la section d'investissement</b>	<b>163 867,48 €</b>
Recettes réajustées ou nouvelles	600 000,00 €
Recettes d'ordre	50 000,00 €
Excédent de fonctionnement capitalisé	2 174 601,04 €
Restes à réaliser	118 770,25 €
<b>Autofinancement dégagé au profit de la section d'investissement</b>	<b>163 867,48 €</b>
<b>Total des recettes d'investissement</b>	<b>3 107 238,77 €</b>
Dépenses réajustées ou nouvelles	1 817 384,00 €
Dépenses d'ordre	53 000,00 €
Solde d'investissements reportés 2023	419 806,09 €
Restes à réaliser	1 873 565,20 €
<b>Total des dépenses d'investissement</b>	<b>4 163 755,29 €</b>
<b>Besoin de financement (emprunt)</b>	<b>1 056 516,52 €</b>

Ces inscriptions impliquent un ajustement de l'emprunt d'équilibre de + 1 056 516,52 €.

## **IV. Budget Annexe du Lotissement Les Errues**

### **1. Section de fonctionnement**

- Reprise du résultat

Conformément à la délibération d'affectation du résultat, la somme de 1 660,34 € est inscrite en déficit de fonctionnement reporté (compte 002 en dépense).

- Dépenses réelles de fonctionnement

Aucune modification

- Recettes réelles de fonctionnement

Le déficit constaté est pris en charge par une recette du même montant en provenance du Budget Principal (recette au chapitre 75).

### **2. Section d'investissement**

- Reprise du résultat

Conformément à la délibération d'affectation du résultat, la somme de 369 057,14 € est inscrite en excédent d'investissement reporté (compte 001 en recette).

- Dépenses réelles d'investissement

Cet excédent permet de procéder aux écritures de remboursement de l'emprunt. Il est ainsi inscrit la somme de 367 500 € (chapitre 16 dépense) correspondant au capital restant dû au 31 décembre 2024.

- Recettes réelles d'investissement

La section d'investissement n'étant plus en déficit, la somme de 1 557 € prévue initialement au budget primitif et provenant du budget principal est retirée.

### **3. Equilibre des sections**

Prise en charge du déficit par le Budget Principal	1 660,34 €
<b>Total des recettes de fonctionnement</b>	<b>1 660,34 €</b>
Déficit de fonctionnement reporté	1 660,34 €
<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>	<b>1 660,34 €</b>
<b>Autofinancement dégagé au profit de la section d'investissement</b>	<b>0,00 €</b>
Prise en charge du déficit par le Budget Principal	-1 557,00 €
Excédent d'investissement reporté	369 057,14 €
Autofinancement dégagé au profit de la section d'investissement	0,00 €
<b>Total des recettes d'investissement</b>	<b>367 500,14 €</b>
Remboursement de l'emprunt	367 500,14 €
<b>Total des dépenses d'investissement</b>	<b>367 500,14 €</b>
<b>Besoin de financement (emprunt)</b>	<b>0,00 €</b>